

CONVOCAATION POUR LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le sept septembre, a été convoqué en réunion ordinaire le Conseil Municipal pour le onze septembre deux mil quinze.

ORDRE DU JOUR

- Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux recevant le public
- Tarif vente anciennes tables d'écoliers
- Conseil Départemental : participation au FSL (Fonds de Solidarité au Logement) et FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)
- Décisions modificatives au budget communal
- Permanences aux bureaux de vote pour les élections régionales
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René – LABOUE Jean – ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – MIRETTI Josiane – HERBEAUX Etienne – BOEGLIN Isabelle – SCHLICH Daniel – BARBOT Claire – DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe – HUILIO Virginie – HENRIET Philippe –

Absents ayant donné procuration :

ANSEAUME Marie-Thérèse à ALTUR Marie-Lise

CLAISE Muriel à BOEGLIN Isabelle

RETIF Corinne à QUENTIN Virginie

LE JOSSEC Cyril à BARBOT Claire

Absente :

GASSELIN Sylvia

Madame BARBOT Claire a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES BATIMENTS COMMUNAUX RECEVANT LE PUBLIC

Pour répondre à l'ordonnance du 26 Septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), le Conseil Municipal d'ABONDANT décide de prendre les dispositions en vue de la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée pour les bâtiments communaux recevant du public.

Après examen de l'ensemble des diagnostics réalisés pour les bâtiments communaux classés ERP, compte tenu du montant total des travaux à réaliser estimé à 131.000€ HT

- 1) salle Aimé Breton – création stationnement
- 2) Vestiaires stade – projet parking
- 3) Salle polyvalente – Toilettes
- 4) Salle Aimé Breton – Toilettes
- 5) Cimetière – Allées
- 6) Salle Polyvalente – scène

il est proposé, de solliciter l'étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité sur une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, approuve le dossier de demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée présenté et autorise Madame le Maire à le déposer en Préfecture.

TARIF VENTE ANCIENNES TABLES ECOILIERS

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu une demande d'achat d'anciennes tables d'écoliers.

Pour cela, il est nécessaire de fixer un tarif.

Il est proposé 20 Euros pour une table simple et 30 Euros pour une table double.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : PARTICIPATION AU FSL (FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT) et FAJ (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Conseil Départemental afin de soutenir le département au financement du Fonds de Solidarité au Logement (FSL) et du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), ces fonds s'adressant aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir et aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à ces demandes de soutien.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET COMMUNAL

1) Renégociation Prêt

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, une délibération avait été prise pour modification du budget communal suite à la renégociation d'un prêt au crédit agricole.

Or les indemnités de renégociation calculées au jour de remboursement du prêt ont été inférieures au montant estimé, pour une valeur de - 7477,19 Euros.

De ce fait, la délibération modificative du budget prise le 7 Juillet est à revoir de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses au 6688 = +28292

Dépenses au 023 = -28292

Investissement

Dépenses au 166 = +430236

Dépenses au 166 (chap 041) = +28292

Dépenses au 2188 = +7478

Recettes au 166 = 458528

Recettes au 1641 = 7478

Recettes au 1641 (chap 041) = 28292

Recettes au 021 = -28292

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette décision modificative.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2015-035 du 7 Juillet 2015.

2) Consommation eau gens du voyage

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'en raison d'une annulation partielle de facture d'eau sur l'année 2014 (erreur de relevé index), les crédits nécessaires à l'article 673 du budget du service d'eau ne sont pas suffisants. Il est donc nécessaire de faire un virement de crédit de 60 Euros, soit :

- Article 022 (dépenses imprévues) : - 60 Euros
- Article 673 (titres annulés sur exercice antérieur) : + 60 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce virement de crédit.

3) Subvention exceptionnelle Atelier Dessin Peinture

Madame le Maire informe le conseil qu'une salle à l'étage de la bibliothèque est prêtée à l'association ADPA (Atelier Dessin Peinture d'Abondant) pour ses activités hebdomadaires.

Un rafraichissement en peinture étant nécessaire, les membres de l'association se sont proposés de le faire, la commune devant fournir la peinture.

L'éclairage étant également défectueux, de nouveaux néons ont été installés.

L'association a présenté une facture de 101,30 Euros (pour pot de peinture et néons).

Il est proposé de rembourser cette somme à l'association, sous forme de subvention.

Une décision modificative serait nécessaire :

Compte 65748 – subventions diverses - 100 Euros

Compte 65748 – subvention APDA + 100 Euros

Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord pour le versement exceptionnel de cette subvention.

Il est précisé qu'il serait préférable, dorénavant, de faire une demande préalable de travaux avec présentation d'un devis estimatif.

4) Répartition marché travaux de routes

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur le Receveur Municipal a fait une remarque concernant le marché entretien et petits aménagements de voirie.

En effet, la prévision budgétaire a été inscrite en dépense d'investissement alors que la majorité des réparations concerne de l'entretien de voirie et donc devrait être inscrit en section de fonctionnement du budget.

Considérant la répartition suivante du marché :

- Total marché TTC 90.337,92 Euros

Investissement (aménagement aire de bus rue de la Croix des Vignes) : 28.709,90 € TTC

Fonctionnement : 61.628,02 Euros

- Maîtrise d'œuvre : à imputer en fonctionnement pour 4320 Euros TTC

Une décision modificative est nécessaire, soit :

Dépenses investissement :

- article 2151 - 56.000 Euros

- article 2152 - 10.000 Euros

Recettes investissement :

- article 021 - 66.000 Euros

Dépenses fonctionnement

- article 023 - 66.000 Euros

- article 61523 + 66.000 Euros

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

PERMANENCES DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Il est fait le point sur les disponibilités de chacun pour les deux tours des élections régionales des 6 et 13 Décembre 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Christophe Gateau

- Exprime son mécontentement quant au nettoyage du terrain privé par les employés communaux et propose la création d'une commission « Gens du voyage » suite aux désagréments occasionnés par leur installation prolongée cet été. M Duval explique que le propriétaire devait labourer son terrain afin d'éviter une nouvelle installation. Le délai étant court, il a pris la décision de le faire nettoyer par les employés.
Les membres de cette commission seront : Mme le maire, C. Gateau, V. Huilio, E. Herbeaux, R. Duval, A.M Dhermant C. Barbot et M. Claise.
- Demande que les comptes rendus des conseils municipaux soient mis sur le site. Les trois derniers seront mis dès la semaine prochaine.
- Demande également si les panneaux publicitaires des différents commerces doivent être enlevés. Nous allons vérifier.

Intervention de Marie-Lise Altur

- Présente la proposition de l'Echo Républicain d'insérer un Flux d'actualités sur le site internet de la mairie. Proposition refusée car trop onéreuse.
- Présente un bilan de la rentrée scolaire transmis par Mme Anseaume

Ecoles :

- La rentrée s'est bien déroulée avec en élémentaire un nouveau directeur M.MORILLE
- 2 nouvelles enseignantes en maternelle.
- 271 élèves, 98 en maternelle et 173 en élémentaire

Restauration scolaire :

- Un nouveau règlement de cantine
- Le restaurant va accueillir en moyenne 193 enfants le midi (121 en élémentaire et 72 en maternelle) ce qui représente environ 72% des enfants scolarisés.
- Nous allons lancer un appel d'offre pour la restauration, actuellement c'est Scolarest du groupe compass. (repas confectionnés sur place)

Périscolaire :

- Grégoire Huant est nommé directeur du centre de loisirs d'Abondant où maintenant les enfants resteront le mercredi et pendant les vacances de Toussaint et de Noël.
(pour la restauration les repas sont livrés par Yvelines restauration le fournisseur pour l'AGGLO, ils sont réchauffés par David Lescene embauché au restaurant solaire la semaine par nous et qui a pu compléter ainsi son temps de travail le mercredi embauché par l'Agglo, ce qui facilite la passation et la remise en état des locaux).
- Pour les enfants n'allant pas au centre de loisirs, et ne pouvant rentrer chez eux dès la sortie de l'école, la Mairie d'Abondant maintient l'accueil de 11h30 à 12 h 30 dans la salle du Centre de Loisirs. Les enfants sont encadrés par des membres du personnel de la commune.
- **TAP** : Cette année les **T.A.P** sont organisés en collaboration avec l'AGGLO du pays de Dreux, le directeur est M.Huant. Les activités ont débutées le 8 septembre : 208 enfants inscrits répartis en 13 groupes,(79 enfants e la maternelle en 6 groupes et 129 enfants de la primaire en 7 groupes).

La commune travaille en collaboration avec l'AGGLO pour le personnel et la mise en place d'activités.

Des ateliers animés par professeurs, des personnes qualifiées, des animateurs du centre de loisirs et des ATSEM assistés de bénévoles sont proposés aux enfants.

Pour le personnel : la commune met à disposition de l'Agglo, 5 personnes ATSEM ou faisant fonction pour la maternelle

Et la commune contribue en mettant une personne en primaire, et deux professeurs : un professeur de sport (hand et multi sport) en primaire et un professeur de danse pour l'expression corporelle en maternelle.

Pour l'instant la commune n'a pas d'autres intervenants, ceux de l'an dernier n'ont pas voulu renouveler leur contrat.

A noter nous avons toujours deux bénévoles qui viennent aider (Françoise Asse et Nelly Leclerc)

Les locaux scolaires étant occupés toute l'année cela nécessite une bonne organisation à tout point de vue et en particulier pour le ménage et l'entretien des locaux. (plus d'heures etc. ...)

Entretien :

Un appel d'offre sera lancé pour l'entretien des locaux car nous ne sommes pas satisfaits du ménage effectué par l'entreprise « l'entretien »

- Donne un compte-rendu du Forum des associations qui a été apprécié des associations et du public grâce à la bonne ambiance et au bon état d'esprit des participants. Il sera reconduit l'an prochain. Les nouveaux habitants ont été reçus autour d'un café-viennoiseries et ont pu découvrir les différentes associations de la commune.
- Bulletin municipal : Mme Zanni n'étant plus disponible pour préparer le bulletin municipal, trois devis ont été demandés. Le devis de Maud Miretti a été retenu. Liste des volontaires pour aller démarcher les entreprises établie.

Intervention de Jean Laboue

- Dresse un bilan des travaux d'aménagement du groupe scolaire. Suite au refus du projet par Mme Petit (architecte des Bâtiments de France) le début des travaux a été retardé. L'entreprise est dans les temps, sauf intempéries, les travaux devraient être achevés début novembre.

Intervention de Guy Coënon

- Dresse un bilan du 14 juillet qui a été une réussite avec 440 inscrits au repas, plus de 120 enfants à la retraite aux flambeaux et plus de 600 personnes au feu d'artifice. Seul le coût du feu d'artifice reste à la charge de la commune.
- Informe que pour le 11 novembre, un repas sera proposé par les anciens combattants avec l'aide de la municipalité pour l'organisation. 4 devis ont été demandés.
- Les colis des anciens seront distribués le samedi 19 décembre. Le planning des volontaires pour la distribution est fait.
- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 20 décembre. Le planning des volontaires pour le service est fait.
- Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni. Deux adultes de la commission jeunesse et sports seront invités à chaque réunion. Les jeunes ont décidé d'organiser 2 sorties par an : une en octobre ou novembre et l'autre en mai ou juin.

Intervention de Mme le Maire

- Informe que pour la Semaine Bleue des places à tarif réduit sont proposées aux personnes âgées par la Mairie d'Anet pour assister au spectacle « Amours et coquinerias » au Dianetum. Le CCAS d'Abondant prend en charge 50% du prix du billet (8€), soit 4€.
- Dépôts illégaux route de Fermaincourt. Un rendez-vous sur place a eu lieu entre la DREAL, les propriétaires, les utilisateurs des terrains et Mme la Maire. Le rapport de la DREAL est en attente.
- Les tarifs téléphone / internet sont en cours de renégociation. La société Netcom a proposé des tarifs intéressants. Un rendez-vous est prévu avec la société SCT afin de comparer les différentes propositions.
- Commission Appel d'offres : suite à la démission de M. Retaille, M. Henriot est volontaire pour être nommé suppléant de cette commission.

Intervention de Claire Barbot

- Informe qu'une altercation a eu lieu entre une administrée et un chauffeur qui gare son camion rue de la Demoiselle. Elle indique que le bas-côté est détérioré. Mme le Maire contactera la personne concernée.

Intervention d'Etienne Herbeaux

- Demande que la rue de l'Artisanat soit nettoyée. De plus il informe que les joints de scellement de l'enrobé n'ont pas été faits sur les travaux de voirie. M. Duval précise que l'entreprise va le faire rapidement.
- Propose de donner un grand sapin pour Noël.

Intervention de René Duval

- Remercie les employés communaux pour le nettoyage du terrain occupé par les gens du voyage
- Informe que les travaux de voirie sont achevés et que le travail a été correctement effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.

La secrétaire,

Les Conseillers,

Le Maire,